



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

radiophysiciens

Question écrite n° 42987

### Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le problème inquiétant du manque de radiophysiciens dans notre pays. On compte en France moins de cinq radiophysiciens pour un million d'habitants, contre treize en Allemagne ou encore trente-deux au Royaume-uni. Aujourd'hui, la présence de ces professionnels de la physique médicale est rendue obligatoire dans les centres de radiothérapie. Ils sont devenus des acteurs importants dans la lutte contre le cancer. Le développement de la radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité (RCMI) qui permet de traiter avec une grande précision des tumeurs cancéreuses sans exposer à l'irradiation les tissus sains a, par ailleurs, considérablement augmenté la charge de travail et la responsabilité de ces spécialistes. Il souhaite savoir ce qu'elle envisage de mettre en place pour apporter des solutions concrètes, nouvelles au secteur de la radiothérapie tout en préserver l'activité des centres existants.

### Texte de la réponse

En juin 2007 la ministre de la santé et des sports a annoncé le doublement des effectifs de radiophysiciens en cinq ans, pour parvenir, à l'échéance, au nombre de 600 professionnels environ. Pour atteindre cet objectif, des mesures sont actuellement en cours visant à permettre l'accès à la formation au diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM), sur concours, à un plus grand nombre d'étudiants désireux de se diriger vers cette profession. Dans un premier temps, un arrêté ministériel du 26 juillet 2007 a complété la liste des diplômes donnant accès à cette sélection, en y intégrant le master professionnel - mention physique électronique, spécialité rayonnement ionisant et applications - délivré par l'université de Nantes. D'autres diplômes spécialisés en physique des rayonnements ionisants et dosimétrie des applications médicales, jugés équivalents dans le contenu, viendront compléter cette liste à l'avenir. En juin 2009 un deuxième concours est ouvert de façon exceptionnelle, précédé d'une campagne de presse pour sensibiliser les étudiants potentiels (objectif de 85 postes au total en 2009). Cette montée en charge s'accompagne simultanément de l'augmentation de lieux de stages de qualité au niveau des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers (CH) et des centres de lutttes contre le cancer (CLCC). Une reconnaissance de l'activité d'enseignement de la radiophysique médicale est en cours. L'ensemble de ces mesures spécifiques s'inscrit dans le cadre des mesures nationales de radiothérapie dont la mise en oeuvre a fait l'objet d'un rapport intermédiaire à la ministre chargée de la santé le 18 mai 2009.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Nesme](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42987

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1738

**Réponse publiée le :** 9 juin 2009, page 5657